

Assemblée ordinaire du Conseil municipal de Piedmont tenue le 7 mars 2016 à 20h00, en la salle de l'Hôtel de ville, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Clément Cardin et à laquelle étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers suivants : Claudette Laflamme, Marie-Claire Vachon, Claude Brunet et Normand Durand

Étaient absents : Mme Suzanne Nicholson et M. Pierre Salois

### **ORDRE DU JOUR**

1. Acceptation de l'ordre du jour
2. Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2016
3. Acceptation des comptes payables au 29 février 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> février 2016
4. Correspondance

- |   |   |
|---|---|
| a) MRC des Pays-d'en-Haut   | Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2016  |
| b) MRC des Pays-d'en-Haut   | <ul style="list-style-type: none"><li>➤ Lettre d'information sur le nouveau modèle d'information et d'accueil touristique et culturel – MRC des Pays-d'en-Haut</li><li>➤ Dépôt du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016 relativement au barrage de castor – rang 7 dans la Réserve naturelle Alfred-Kelly</li><li>➤ Lettre de Mme Jacynthe Duval nous informant que le projet de développement social et abordable se poursuit dans la MRC des Pays-d'en-Haut</li><li>➤ Dépôt d'une résolution de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à l'intention du gouvernement d'élargir la consigne – impact pour les municipalités</li></ul> |
| c) Ministère des Transports du Québec   | Lettre relativement à l'entretien du parc linéaire Le P'tit Train du Nord ou entretien de la Route verte  |
| d) Mutuelle des municipalités du Québec   | Ristourne pour 2015   |
| e) Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques | Consultation pour le Plan directeur – Réserve naturelle Alfred-Kelly  |
| f) Sylco Construction Inc.  | Lettre signée par M. Sylvain Cousineau, président de Sylco Construction Inc., nous informant qu'il s'oppose à la fermeture du chemin du Rang 7  |
| g) Union des municipalités du Québec  | Courriel concernant la quantité minimale contractuelle – sel de déglacage   |

- |  |  |
|--|--|
| h) Garde-manger des Pays-d'en-Haut                 | Activité « Slalom du Maire » - 20 mars 2016 au Mont-Habitant   |
| i) Guignolée 2016                                  | Demande pour barrages routiers Guignolée 2016 – intersection chemins Avila/des Pentes et chemin de la Gare (parc linéaire)   |
| j) Club Optimiste Vallée de Saint-Sauveur          | Demande de barrage routier le 18 juin 2016 – intersection chemins Avila/des Pentes   |
| k) Cercle des Fermières de Saint-Sauveur           | Demande d'aide financière  |
| l) Comité régional pour la protection des falaises | Demande d'accès sur le territoire de la Réserve naturelle Alfred-Kelly – secteur Piedmont - activités des 23 et 24 juillet 2016 et du 1 <sup>er</sup> octobre 2016 |

5. Rapport du Comité des travaux publics
6. Rapport du Comité consultatif d'urbanisme
7. Rapport du Comité consultatif en environnement
8. Rapport du Comité des loisirs et de la culture
9. Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur
10. Rapport du Comité des ressources humaines
11. Rapport des activités de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur
12. Résultat d'ouverture des soumissions – traitement des matières organiques  
a) Résolution – octroi du contrat
13. Résultat d'ouverture de soumissions – marquage de la chaussée et des stationnements municipaux 2016-2017-2018  
a) Résolution – octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme
14. MRC des Pays-d'en-Haut – acceptation de l'offre d'achat du lot 2 313 348 – chemin du Pont
15. Résolution – renouvellement de l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de Sainte-Adèle
16. Résolution – entente - Chambre de Commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur/Piedmont relativement aux activités culturelles au Théâtre des Pays-d'en-Haut
17. Résolution – contrat – matières vouées à l'enfouissement ultime, matières recyclables et matières organiques pour 2016-2017-2018 – 64 605 \$ plus taxes (2016) – 103 335,25 plus taxes (2017) – 111 632 \$ plus taxes (2018) – cette résolution remplace la résolution no. 11489-1215 adoptée en décembre 2015
18. Résolution – autoriser le maire et le directeur-général/secrétaire-trésorier à signer une servitude – réseau d'aqueduc et d'égout à l'extrémité du chemin des Cormiers et mandat à Me Françoise Major, notaire, pour préparer ledit contrat

19. Résolution – autoriser le directeur-général/secrétaire-trésorier à signer avec la firme Royal Pyrotechnie le contrat pour les feux d'artifice de la Fête de la famille 2016
20. Résolution – autoriser la directrice des finances à payer à la Ville de Sainte-Adèle la facture pour un enfant ayant besoin d'accompagnement au camp d'hiver 2016
21. Résolution – mandat à Me Paul Adam, avocat, de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, à représenter la Municipalité dans le dossier Sylco Construction Inc. vs Ville de Prévost
22. Résolution – autoriser le maire et le directeur-général/secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec le regroupement des parents de Piedmont
23. Résolution – autoriser le maire et le directeur-général/secrétaire-trésorier à signer une transaction-quittance
24. Résolution – autoriser le maire et un membre du conseil à assister aux Assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec les 12 et 13 mai 2016
25. Avis de motion – règlement d'emprunt #843-16 – travaux à effectuer selon le plan d'intervention – financement TECQ
26. Résolution – dispense de lecture – règlement #843-16
27. Demandes de dérogations mineures
  - a) 700, chemin Jean-Adam (enseignes)
  - b) 700, chemin Jean-Adam (stationnement)
28. Demande de P.I.I.A.
  - a) 700, chemin Jean-Adam (enseignes)
29. Rapport des états des revenus et dépenses comparés au budget au 29 février 2016
30. Rapport sur la qualité de l'eau potable
31. Divers
32. Période de questions
33. Levée de l'assemblée

11564-0316

**Acceptation de l'ordre du jour**

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

**ADOPTÉE**

11565-0316

**Acceptation du procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2016**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que le procès-verbal de l'assemblée du 1<sup>er</sup> février 2016 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉE**

**Acceptation des comptes payables au 29 février 2016 ainsi que des comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> février 2016**

**ATTENDU** le certificat de disponibilité émis par le secrétaire trésorier;

11566-0316

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que les comptes payables au 29 février 2016 au montant de 415 016,08 \$ et les comptes payés depuis le 1<sup>er</sup> février 2016 au montant de 409 191,93 \$ soient acceptés tel que présentés.

**ADOPTÉE**

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DES CRÉDITS**

Je soussigné, Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier, certifie par les présentes qu'il y a des crédits budgétaires ou extra budgétaires disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses décrites de cette résolution sont acceptées par le conseil municipal.

---

Gilbert Aubin, secrétaire-trésorier

**Correspondance**

- a) **MRC des Pays-d'en-Haut**  
Dépôt du procès-verbal de l'assemblée du 12 janvier 2016.
- b) **MRC des Pays-d'en-Haut**
  - Lettre d'information sur le nouveau modèle d'information et d'accueil touristique et culturel.
  - Dépôt du procès-verbal de la réunion du 13 janvier 2016 relativement au barrage de castor au rang 7 dans la Réserve naturelle Alfred-Kelly.
  - Lettre de Mme Jacynthe Duval nous informant que le projet de développement social et abordable se poursuit dans la MRC des Pays-d'en-Haut.
  - Dépôt d'une résolution de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à l'impact sur les municipalités de l'intention du gouvernement d'élargir la consigne des contenants de boisson aux bouteilles de vin, de spiritueux et d'eau.
- c) **Ministère des Transports du Québec**  
Lettre de M. Éric Breton, directeur, relativement à l'entretien du parc linéaire Le P'tit Train du Nord ou entretien de la Route verte.
- d) **Mutuelle des municipalités du Québec**  
Lettre nous avisant de la ristourne pour 2015 au montant de 3 335 \$.
- e) **Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques**  
Lettre de Mme Agathe Cimon relativement à la consultation pour le Plan directeur – Réserve naturelle Alfred-Kelly.
- f) **Sylco Construction Inc.**  
Lettre de M. Sylvain Cousineau, président, nous informant de son opposition à la fermeture du chemin du Rang 7.
- g) **Union des municipalités du Québec**  
Courriel concernant la quantité minimale contractuelle – sel de déglçage.

- h) **Garde-manger des Pays-d'en-Haut**  
Lettre nous avisant de l'activité « Le slalom du Maire » tenue le 20 mars 2016 au Mont-Habitant.
- i) **Guignolée 2016**  
Demande de barrages routiers – Guignolée 2016

11567-0316

**Résolution – barrages routiers – Guignolée 2016 - 10 décembre 2016**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise le Garde-Manger des Pays-d'en-Haut à tenir deux (2) barrages routiers lors de l'événement de la Guignolée 2016, qui se tiendra le 10 décembre 2016, soit sur le chemin Avila à l'intersection du chemin des Pentes et sur le chemin de la Montagne à l'intersection du Parc linéaire.

Il est bien entendu que la responsable du Garde-Manger des Pays-d'en-Haut devra aviser la Sûreté du Québec de la tenue d'un tel événement et devra prendre les mesures appropriées afin que les sites soient sécuritaires.

**ADOPTÉE**

- j) **Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur**  
Demande de barrage routier le 18 juin 2016 – intersection chemins Avila/des Pentes.

11568-0316

**Résolution – barrage routier – Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur – 18 juin 2016**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur à tenir un barrage routier au profit du Club Optimiste à l'intersection des chemins Avila et des Pentes le samedi 18 juin 2016 de 8h30 à 17h00.

Il est bien entendu que le Club Optimiste de la Vallée de Saint-Sauveur sera responsable de la signalisation et de la sécurité de ses bénévoles et qu'une copie de cette résolution soit envoyée à la Sûreté du Québec, poste de la MRC des Pays-d'en-Haut par ledit organisme.

**ADOPTÉE**

- k) **Cercle des fermières de Saint-Sauveur**  
Demande d'aide financière

11569-0316

**Résolution – aide financière – Cercle des fermières de Saint-Sauveur**

Il est proposé par Mme Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont qu'un don au montant de 100 \$ soit fait au Cercle des fermières de Saint-Sauveur pour les aider dans la poursuite de leurs activités.

**ADOPTÉE**

- l) **Comité régional pour la protection de falaises**  
Demande d'accès sur le territoire de la Réserve naturelle Alfred-Kelly – secteur Piedmont – activités des 23 et 24 juillet 2016 et du 1<sup>er</sup> octobre 2016.

Les membres du conseil demandent au directeur général d'obtenir les recommandations des Amis de la Réserve Alfred-Kelly et de Conservation

Nature Canada avant d'émettre les autorisations.

**Rapport du Comité des travaux publics**

Monsieur Claude Brunet fait rapport des activités du Comité des travaux publics ainsi qu'un résumé de la réunion qui s'est tenue le 10 février 2016.

**Rapport du Comité consultatif d'urbanisme**

Monsieur Normand Durand fait rapport des activités du service d'urbanisme ainsi qu'un résumé de la réunion du Comité consultatif d'urbanisme qui s'est tenue le 18 février 2016.

**Rapport du Comité consultatif en environnement**

Mme Marie-Claire Vachon fait un résumé de la réunion du Comité consultatif en environnement qui s'est tenue le 9 février 2016.

**Rapport du Comité des loisirs et de la culture**

En l'absence de Madame Suzanne Nicholson, M. le maire Clément Cardin fait un résumé de la réunion du Comité des loisirs et de la culture qui s'est tenue le 18 février 2016.

**Rapport de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur**

En l'absence de Monsieur Pierre Salois, M. Claude Brunet fait un résumé de la réunion de la Régie d'assainissement des eaux usées Piedmont/Saint-Sauveur qui s'est tenue le 4 février 2016.

**Rapport du Comité des ressources humaines**

M. Claude Brunet fait rapport des activités du Comité des Ressources humaines.

**Résolution – embauche de personnel – Travaux publics – Environnement – Loisirs et Horticulture**

11570-0316

**ATTENDU** les recommandations du Comité des ressources humaines;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que les personnes suivantes soient embauchées, soit :

**Service des travaux publics**

M. Robert Lesage et M. François Demers comme personnes salariées temporaires à horaire flexible à compter du 11 avril 2016 au 11 novembre 2016.

Leur salaire sera tel qu'établi dans la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Piedmont.

**Service de l'environnement**

Mme Stéphanie Legault comme personne salariée à horaire flexible affectée à un projet spécial à compter du 14 mars 2016 au début du mois d'août 2016.

Son salaire sera de 25\$/heure.

**Service des loisirs**

Mme Laurie Gendron comme personne salariée à temps partiel, à l'essai, à horaire flexible à compter du 7 mars 2016.

Son salaire sera tel qu'établi dans la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Piedmont.

**Service d'horticulture**

Madame Fauve Cloutier soit embauchée comme directrice du service d'horticulture de la Municipalité et ce pour la période du 4 avril 2016 au 18 novembre 2016.

Que Monsieur le maire et le directeur-général soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité un contrat de travail avec Madame Fauve Cloutier.

Mme Élane Bérubé, M. Jean-Marc Boucher et M. Christian Roussel comme personnes salariées temporaires à horaire flexible à compter du 11 avril 2016 au 11 novembre 2016.

Leur salaire sera tel qu'établi dans la convention collective des employé(e)s de la Municipalité de Piedmont.

**ADOPTÉE**

**Rapport des activités de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur**

M. Normand Durand fait un résumé des nouvelles de la Chambre de commerce de la Vallée de Saint-Sauveur.

11571-0316

**Résolution – résultat d'ouverture de soumission – traitement des matières organiques 2016-2017-2018 et octroi du contrat**

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)		
	2016	2017	2018
Mironor (142 975 Canada Ltée)	68,98 \$	71,28 \$	72,43 \$

**DONC**, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour le traitement des matières organiques pour les années 2016-2017-2018 à la compagnie Mironor (142975 Canada Ltée) aux prix ci-haut mentionnés.

**ADOPTÉE**

11572-0316

**Résolution – résultat d'ouverture de soumissions pour le marquage de la chaussée et des stationnements municipaux 2016-2017-2018 et octroi du contrat au plus bas soumissionnaire conforme**

Nom du soumissionnaire	Prix (taxes incluses)
1. Lignes Maska	18 520,90 \$
2. Marquage signalisation Rive-Sud B.A. Inc.	19 803,29 \$
3. Marquage et traçage du Québec Inc.	21 613,58 \$

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette

Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour le marquage de la chaussée et des stationnements municipaux pour les années 2016-2017-2018 à la compagnie Lignes Maska pour la somme de 18 520,90 \$ (taxes incluses) pour chacune des années du contrat.

**ADOPTÉE**

11573-0316

**Résolution – acquisition du lot 2 313 348 – chemin du Pont**

**ATTENDU QUE** le conseil de la MRC des Pays-d'en-Haut a accepté l'offre de la Municipalité de Piedmont relativement à l'acquisition du lot 2 313 348 pour la somme de 124 900 \$;

**ATTENDU QUE** la Municipalité accepte que ledit lot soit rattaché à l'emprise du parc linéaire Le P'tit Train du Nord de manière à ce qu'il fasse l'objet d'une affectation « parc »;

**ATTENDU QUE** la Municipalité accepte que ledit lot ait un zonage « parc » de manière perpétuel en autant que la MRC des Pays-d'en-Haut conserve le zonage « parc » dans son schéma d'aménagement pour ledit lot;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que M. Clément Cardin, maire, et M. Gilbert Aubin, directeur général, soit autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont ledit contrat d'acquisition et ce, aux conditions ci-haut énumérées et pour la somme de 124 900 \$.

Ledit montant de 124 900 \$ sera payé à même le surplus libre.

Il est bien entendu qu'à même le montant de 124 900 \$ payé par la Municipalité de Piedmont, la MRC de Pays-d'en-Haut devra aménager, dès l'été 2016, une halte pour cyclistes/usagers dans ledit parc et ce, pour la somme de 45 000 \$.

Que Me Françoise Major soit nommée notaire instrumentant.

**ADOPTÉE**

11574-0316

**Résolution – renouvellement de l'entente relative à la propriété des amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle**

**ATTENDU QUE** le ministre, le DPCP (Directeur des poursuites criminelles et pénales) et la Ville ont convenu de tenir un projet pilote d'une durée de deux ans par lequel la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle et la Sûreté du Québec ont accepté de collaborer pour traiter certaines infractions criminelles sommaires et que ce projet a fait l'objet d'une entente formelle entre les parties susmentionnées approuvée par le décret 487-2014 du 3 juin 2014;

**ATTENDU QUE** ce projet pilote s'est avéré concluant pour les parties à l'entente;

**ATTENDU QUE** l'article 7.2 de l'entente prescrit qu'à son échéance, les parties pourront renouveler celle-ci aux mêmes conditions ou pour tout autre terme dont elles pourraient convenir;

**ATTENDU QUE** l'entente en cours prendra fin le 29 juin 2016 et que les parties souhaitent renouveler celle-ci pour un terme de dix ans;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement de renouveler l'entente entre le ministre, le DPCP et la Ville pour le traitement de certaines infractions sommaires à la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle;

D'autoriser le maire à signer l'« Addendum à l'entente relative à la propriété des



amendes découlant de la poursuite de certaines infractions criminelles devant la Cour municipale commune de la Ville de Sainte-Adèle ».

**ADOPTÉE**

11575-0316

**Résolution – entente entre la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur/Piedmont relativement aux activités culturelles au Théâtre des Pays-d’en-Haut**

**ATTENDU QUE** le Théâtre des Pays-d’en-Haut et la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur/Piedmont ont signé une entente pour favoriser l'accès des citoyens de Piedmont et de Saint-Sauveur à ses activités;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que M. Clément Cardin, maire et M. Gilbert Aubin, directeur général, à signer avec la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur/Piedmont un protocole d'entente permettant aux citoyens de Piedmont d'avoir accès aux différents spectacles du Théâtre des Pays-d'en-Haut de Saint-Sauveur/Piedmont tout en ayant un prix unitaire inférieur de 20% de la valeur.

La Municipalité déposera à la Chambre de commerce et de tourisme de la Vallée de Saint-Sauveur/Piedmont un montant de 7 000 \$ remboursement au plus tard à la fin du mois d'août 2016.

**ADOPTÉE**

11576-0316

**Résolution – contrat – matières vouées à l'enfouissement ultime, matières recyclables et matières organiques pour 2016-2017-2018 – 64 605 \$ plus taxes (2016) – 103 335,25 plus taxes (2017) – 111 632 \$ plus taxes (2018) – cette résolution remplace la résolution no. 11489-1215 adoptée en décembre 2015**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont a demandé des soumissions pour élargir le contrat de la compagnie Environnement du Nord pour la cueillette et le transport des matières recyclables et des matières organiques;

**DONC**, il est proposé par Madame Marie-Claire Vachon, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont octroie le contrat pour l'enlèvement et le transport des matières vouées à l'enfouissement ultime, matières recyclables et matières organiques à Environnement du Nord pour les montants suivants :

• 2016	64 605 \$ plus taxes
• 2017	103 335,25 \$ plus taxes
• 2018	111 632 \$ plus taxes

Et ce, en plus des montants déjà prévus au contrat.

Cette résolution remplace la résolution #11489-1215 adoptée en décembre 2015.

**ADOPTÉE**

11577-0316

**Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un contrat de servitude – réseau d'aqueduc et d'égout à l'extrémité du chemin des Cormiers et mandat à Me Françoise Major, notaire, à préparer ledit contrat**

Il est proposé par Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont autorise le maire et le

directeur général/secrétaire-trésorier à signer pour et au nom de la municipalité une entente de servitude avec Construction Dubé Inc. pour le réseau d'aqueduc et d'égout à l'extrémité du chemin des Cormiers et que Me Françoise Major, notaire, soit mandatée à préparer ledit contrat.

Il est bien entendu que les frais du notaire instrumentant seront à la charge de la Municipalité de Piedmont.

**ADOPTÉE**

11578-0316

**Résolution – autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier à signer avec la firme Royal Pyrotechnie le contrat pour les feux d'artifices pour la Fête de la famille qui aura lieu le 6 août 2016**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que M. Gilbert Aubin, directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont le contrat pour le spectacle pyrotechnique de la Fête de la famille qui aura lieu le 6 août 2016 à la compagnie Royal Pyrotechnie Inc. pour la somme de 10 577,70 \$, taxes incluses.

**ADOPTÉE**

11579-0316

**Résolution – autoriser la directrice des finances à payer à la Ville de Sainte-Adèle les frais encourus pour un enfant ayant besoin d'accompagnement au camp d'hiver 2016**

**ATTENDU** l'entente intervenue en 2015 entre les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut relativement à un enfant ayant besoin d'accompagnement;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que la directrice des finances soit autorisée à payer à la Ville de Sainte-Adèle les frais encourus par la Ville pour l'accompagnement d'un enfant de Piedmont à leur camp d'hiver 2016.

**ADOPTÉE**

11580-0316

**Résolution – mandat à Me Paul Adam, avocat, de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, à représenter la Municipalité de Piedmont dans le dossier Sylco Construction Inc. vs Ville de Prévost**

Il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité octroie à Me Paul Adam, avocat, de la firme Dufresne, Hébert, Comeau, le mandat de représenter la Municipalité dans le dossier de Sylco Construction Inc. vs Ville de Prévost.

**ADOPTÉE**

11581-0316

**Résolution - – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer un protocole d'entente avec le Regroupement des parents de Piedmont**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Piedmont appuie le Regroupement des parents de Piedmont dans leur litige avec la Commission scolaire des Laurentides;

**ATTENDU QU'**il est impératif de définir les engagements de chacun des parties;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Marie-Claire Vachon et résolu unanimement que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont un protocole d'entente avec le Regroupement des parents de Piedmont dans le dossier du transfert des enfants de Piedmont à l'école Saint-Joseph de Sainte-Adèle.

**ADOPTÉE**

11582-0316

**Résolution – autoriser le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer une transaction quittance**

**ATTENDU** les recommandations de notre procureur;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Piedmont une transaction quittance.

**ADOPTÉE**

11583-0316

**Résolution – Assises annuelles 2016 – Union des municipalités du Québec**

Il est proposé par Madame Claudette Laflamme, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que Monsieur le maire Clément Cardin et un membre du conseil municipal soient autorisés à assister aux Assises annuelles de l'U.M.Q. qui auront lieu les 12 et 13 mai 2016 à Québec. Les frais encourus par Monsieur le maire Clément Cardin et un membre du conseil municipal leur seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

**ADOPTÉE**

**Avis de motion – règlement d'emprunt #843-16 pour les travaux à effectuer selon le plan d'intervention – financement TECQ**

Avis de motion est par la présente donné par Monsieur Claude Brunet à l'effet qu'il présentera lors d'une prochaine assemblée un règlement portant le numéro 843-16 relativement aux travaux à effectuer selon le plan d'intervention financés par TECQ.

11584-0316

**Résolution – dispense de lecture – règlement #843-16**

Il est proposé par Monsieur Claude Brunet, appuyé par Monsieur Normand Durand et résolu unanimement que dispense de lecture soit donnée relativement au règlement #843-16, règlement relativement aux travaux à effectuer selon le plan d'intervention financés par TECQ dû au fait qu'une copie dudit règlement a été remise à tous les membres du conseil lors de la présente séance et que ledit règlement est disponible à quiconque veut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau.

**ADOPTÉE**

**Résolution- demande de dérogation mineure**  
**700, chemin Jean-Adam (enseignes)**

11585-0316

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 700 chemin Jean-Adam a déposé une demande de dérogation mineure afin de permettre des enseignes sur bâtiment à 8,2 mètres de hauteur ainsi que pour permettre l'installation de deux enseignes supplémentaires sur des façades secondaires du bâtiment;

**ATTENDU QUE** la réglementation prévoit qu'une enseigne ne peut être située à plus de 6 mètres de hauteur et que chaque commerce ne peut avoir qu'une seule enseigne sur bâtiment;

**ATTENDU QUE** les enseignes situées à 8,2 mètres de hauteur permettront de mieux agencer les enseignes au bâtiment;

**ATTENDU QUE** pour respecter la réglementation, il faudrait insérer trois enseignes dans un espace réduit, ce qui aurait un effet négatif sur l'apparence du bâtiment;

**ATTENDU QUE** deux des commerces auront leur entrée sur les côtés du bâtiment;

**ATTENDU QUE** ces commerces souhaitent pouvoir être visibles sur la façade principale mais aussi, près de leur porte d'entrée;

**ATTENDU QU'**il y aurait cependant lieu d'uniformiser le format des enseignes sur le bâtiment, surtout au niveau des commerces au rez-de-chaussée;

**ATTENDU QUE** la demande ne cause pas de préjudice aux propriétés voisines;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure afin de permettre l'installation de deux enseignes sur bâtiment à 8,2 mètres de hauteur alors que la réglementation permet 6 mètres et afin de permettre que deux commerces aient deux enseignes sur bâtiment alors que la réglementation permet une seule enseigne, le tout en conformité avec la demande déposée le 14 janvier 2016 aux conditions suivantes :

- a) Les enseignes du IGA devront être du format 3.05 X .76.
- b) L'enseigne de la boutique érotique sur la façade secondaire devra également être du format 3.05 X .76.

**ADOPTÉE**

11586-0316

**Résolution – demande de dérogation mineure**  
**700, chemin Jean-Adam (stationnement)**

**ATTENDU QUE** le propriétaire du 700 chemin Jean-Adam a fait une demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation de cases de stationnement à un mètre de la ligne de lot des chemins Jean-Adam et des Hirondelles alors que la réglementation exige 5 mètres;

**ATTENDU QUE** la dérogation améliorerait la fluidité du site, plus particulièrement la circulation près des pompes à essence de la station service;

**ATTENDU QUE** les ilots de pompes à essence ont été déplacées afin d'installer les réservoirs d'essence selon les normes et lois en vigueur;

**ATTENDU QU'**un ilot de pompes a été enlevé;

**ATTENDU QUE** sans la dérogation mineure, des cases de stationnement devraient être enlevées, ce qui risquerait de causer des problèmes de

stationnement pour les commerces;

**ATTENDU QUE** l'ancien propriétaire du site avait des cases de stationnement jusqu'à la ligne de lot du boulevard Jean-Adam;

**ATTENDU QUE** la demande ne cause pas préjudice aux voisins;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande de dérogation mineure afin de permettre l'implantation d'espaces de stationnement à 1 mètre de la ligne de lot des chemins Jean-Adam et des Hirondelles alors que la réglementation exige 5 mètres, le tout en conformité avec la demande déposée le 12 février 2016.

### **ADOPTÉE**

11587-0316

#### **Résolution- demande de P.I.I.A. 700, chemin Jean-Adam (enseignes)**

**ATTENDU QU'**un locataire du 700 chemin Jean-Adam a déposé une demande afin d'installer une enseigne sur le bâtiment;

**ATTENDU QUE** l'enseigne serait en « Alupanel » avec un cadre en cèdre;

**ATTENDU QUE** l'enseigne serait installée sur une plaque noire, dépassant tout autour de l'enseigne;

**ATTENDU QUE** les matériaux sont durables et de qualité;

**ATTENDU QUE** les couleurs s'agencent avec les couleurs du bâtiment;

**ATTENDU QUE** l'enseigne ne masque aucun élément architectural du bâtiment;

**ATTENDU** les recommandations favorables du Comité consultatif d'urbanisme;

**DONC**, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Madame Claudette Laflamme et résolu unanimement que la Municipalité de Piedmont **ACCEPTE** la demande d'analyse des critères du plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'implantation d'enseignes sur bâtiment au 700, chemin Jean-Adam, le tout en conformité avec la demande déposée le 14 janvier 2016.

### **ADOPTÉE**

#### **Rapport des états des revenus et dépenses comparés au budget au 29 février 2016**

Mme Claude Laflamme fait rapport des états des revenus et dépenses comparés au budget au 29 février 2016.

#### **Rapport sur la qualité de l'eau potable**

Monsieur Clément Cardin, maire, informe les citoyens que l'eau potable est d'excellente qualité et que la Municipalité procède à une chloration mineure de son réseau d'aqueduc présentement.

**Période de questions**

Le Conseil prend bonne note des questions posées par les personnes présentes et Monsieur le maire répond aux questions. Les réponses qui ne peuvent être données ce jour, le seront lors d'une prochaine assemblée.

11588-0316

**Levée de l'assemblée**

Considérant que tous les sujets à l'ordre du jour sont épuisés, il est proposé par Monsieur Normand Durand, appuyé par Monsieur Claude Brunet et résolu unanimement que l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉE**

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN,**  
Maire

\_\_\_\_\_  
**GILBERT AUBIN,**  
Secrétaire-trésorier

Je, Clément Cardin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 1442 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
**CLÉMENT CARDIN**  
Maire